



COMMUNIQUÉ

Paris, le 16/05/2023

SANCTION DES PETITS EXCÈS DE VITESSE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SOUTIENT L'AMNISTIE TOTALE DEMANDÉE PAR UN SÉNATEUR.

Il y a quelques semaines à peine, le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN annonçait la fin du retrait de point pour les petits excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ; une mesure qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024. Une disposition bien reçue par l'opinion publique et les automobilistes, depuis trop longtemps victimes de la radarothérapie à outrance mise en œuvre par les gouvernements successifs.

Aujourd'hui, mardi 16 mai 2023, le sénateur de l'Oise Olivier PACCAUD annonce avoir adressé au ministre de l'Intérieur une lettre dans laquelle il explique la nécessité d'aller plus loin dans la tolérance vis-à-vis de ces mêmes micro-excès de vitesse. Il demande ainsi au Ministre de renoncer totalement à toute sanction en supprimant également l'amende pour ce type d'infraction. L'association « 40 millions d'automobilistes » soutient la démarche du Sénateur et appelle à une amnistie totale pour les excès de vitesse de moins de 5 km/h.

Plus de 95 % des excès de vitesse constatés sur les routes françaises sont inférieurs à 20 km/h et 58 % sont même inférieurs à 5 km/h. Pourtant, jusqu'à maintenant, les deux infractions sont sanctionnées de la même manière : une amende forfaitaire de 68 ou 135 € (selon que l'infraction a été commise au-dessus ou en-dessous d'une limitation de vitesse prescrite à 50 km/h) et le retrait d'un point sur le permis de conduire.

« Dans le cas des excès de vitesse de moins de 5 km/h, il n'y a aucune polémique possible : il s'agit de dépassements involontaires et non accidentogènes de la vitesse prescrite. L'automobiliste qui est verbalisé à ce motif n'a jamais eu l'intention de commettre une infraction, et ne peut donc percevoir la contravention reçue quelques jours plus tard dans sa boîte aux lettres que comme une profonde injustice. Cela participe évidemment au rejet du système de contrôle-sanction automatisé, et plus généralement de la politique de sécurité routière menée en France », rappelle Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes ».

C'est pourquoi l'association milite depuis de nombreuses années pour un assouplissement des sanctions contre les petits excès de vitesse, qui n'ont aucune incidence sur l'accidentalité routière.

« Depuis 2013, la mortalité routière ne régresse plus en France, malgré la multiplication à outrance des radars et un accroissement démesuré du nombre de verbalisations à l'encontre des petits excès de vitesse. À '40 millions d'automobilistes', nous partageons donc le point de vue du sénateur Olivier PACCAUD et demandons de mettre un terme à cette politique du tout-répressif en matière de vitesse. Une plus grande tolérance envers les dépassements de vitesse non accidentogènes ne pourra que servir la cause de la Sécurité routière en la rendant plus juste et plus humaine. Parallèlement, il est grand temps de s'attaquer véritablement à des problématiques beaucoup plus dangereuses, comme l'alcool et les stupéfiants au volant », analyse Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChassery – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'européen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. www.40millionsdautomobilistes.com